

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 18 mars 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 12 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 24-32

#### Objet : Participations des collectivités adhérentes

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (31)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes BIDEI, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK, MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, JOURNAUX, LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, ZIGHA.
CA PLAINE VALLEE	Mmes HINGANT, MOSOLO, NANTHAVONG (supplée Mme MEGRET), POTIER, TORDJMAN, MM. BATTAGLIA, KOURDIAN (supplée M. SECNAZI), MAURAY, LAGIER, TESSE.
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	MM. BARRUET (supplée M. GAUBOUR), FAUVIN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	M. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS).
CC CARNELLES PAYS DE FRANCE	M. DIARRA, (Pouvoir à Mme CAUMONT).

Etaient absents excusés : (19)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN, MM. BONNET, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, LEROUX, MALLARD, SERVIERES, THOREAU, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZINAQUI.
CA PLAINE VALLEE	Mme SCALZOLARO M. GOMES.
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. MANSOUX.

Etaient absents : (0)

**Monsieur le Président expose :**

Chaque année N, le budget primitif du Sigidurs est évalué par service, hors montant des participations à appeler auprès des collectivités adhérentes. L'écart entre les recettes et les dépenses prévues fait apparaître un besoin de financement. Ce besoin de financement est comblé par le montant des participations à appeler.

Depuis l'adoption des nouveaux statuts du Sigidurs par le comité syndical de décembre 2016, le montant de la participation de chaque collectivité est déterminé en fonction :

- d'un prix à la tonne par filière de traitement pour les déchets produits par les ménages ;
- d'un prix à la tonne par filière de collecte pour la collecte des déchets ménagers ;
- d'un prix à l'habitant pour le réseau de déchèteries ;
- d'un prix à la tonne par filière pour la collecte et le traitement des déchets produits par les services techniques des collectivités adhérentes et de leurs communes membres ;
- d'un prix à l'habitant pour les frais d'administration générale.

Les prix à la tonne sont calculés par rapport aux tonnages apportés par chaque collectivité à la filière correspondante au cours de l'année N-1.

Les prix à l'habitant sont calculés par rapport à la population connue au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N.

► **Détermination des prix à la tonne par filière de collecte pour les déchets produits par les ménages**

Ils s'établissent comme suit :

MENAGES	Montant à financer	Tonnages 2023	Prix à la tonne collectée 2024	Pour mémoire prix 2022
OMR	19 407 804	117 573,18	165,07	150,00
CS	0	22 895,47	0,00	0,00
Encombrants	2 633 021	10 004,80	263,17	245,00
Déchets végétaux	2 857 204	15 704,42	181,66	194,00
DDS	0	0,00	553,65	553,65

Afin de couvrir à **97 %** le besoin de financement de la compétence collecte, les prix des flux encombrants et déchets végétaux ont été revus à la hausse pour 2024 : pour être en cohérence avec le coût des marchés de collecte de ces flux.

► Détermination des prix à la tonne par filière de traitement pour les déchets produits par les ménages

Ils s'établissent comme suit :

MENAGES	Montant à financer	Tonnages 2023	Prix à la tonne traitée 2024	Pour mémoire Prix 2023
Usine d'incinération	12 815 479	117 573,18	109,00	107,00
Centre de tri	0	22 895,47	0,00	0,00
Encombrants	580 280	10 004,80	58,00	51,00
Déchets végétaux	518 248	15 704,42	33,00	30,00
DDS	0	0,00	0,00	0,00

SERVICES TECHNIQUES	Montant à financer	Tonnages 2023	Prix à la tonne traitée 2024	Pour mémoire Prix 2023
Usine d'incinération	166 265	1 525,35	109,00	107,00
Centre de tri	0	0,00	0,00	0,00
Encombrants	645 242	11 124,85	58,00	51,00
Déchets végétaux	59 730	1 809,94	33,00	30,00
DDS	174 372	175,08	995,95	995,95

Pour faire face à la montée exponentielle de la TGAP depuis 2021, et donc des répercussions financières sur notre budget, le prix à la tonne sera réévalué chaque année, en proportion à la trajectoire de cette taxe.

De ce fait, les prix à la tonne pour la filière traitement ont été réajusté notamment pour l'usine d'incinération et les encombrants. Les prix des déchets végétaux ont également été revus à la hausse afin de couvrir 97% de notre besoin de financement.

Les prix par filière de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour 2024 se situeraient donc ainsi :

	Prix à la tonne collectée 2024	Prix à la tonne traitée 2024	Prix à la tonne CTM 2024
OM	165,07€	109,00€	109,00€
CS	0,00€	0,00€	0,00€
Encombrants	263,17€	58,00€	58,00€
Déchets végétaux	181,66€	33,00€	33,00€
DDS	553,65€	1 122,95€	995,95€
Biodéchets	0,00€	0,00€	0,00€

Proposer d'une part, un prix unitaire à 0 € pour les emballages, les papiers et le verre, et d'autre part pour les ordures ménagères le prix collecte et traitement le plus élevé par rapport à toutes les autres filières de gestion sélective (hors déchets dangereux), apparaît comme une incitation importante à trier les déchets. La même logique est appliquée pour les biodéchets en 2024.

► Détermination du prix à l'habitant pour le service déchèteries

Il s'établit comme suit :

DECHETERIES	Montant à financer	Unité	Prix unitaire 2024	Pour mémoire Prix 2023
Part fixe à l'habitant	4 531 291	421 516	10,75	9,35

Le prix du service déchèterie a été revu pour 2024 : afin de couvrir 97% du besoin de financement de ce service.

► Détermination du prix à l'habitant pour les frais d'administration générale

Il s'établit comme suit :

Administration générale	Montant à financer	Population	Prix unitaire 2024	Pour mémoire Prix 2023
Part fixe à l'habitant	1 686 064	421 516	4,00	6,00

Le prix à l'habitant pour le service administration générale a également été réévalué à la baisse pour l'année 2024. En effet, cette baisse de prix s'explique en raison de la suppression du coût de phase d'expérimentation de la collecte et traitement du nouveau flux des biodéchets (+2€/hab selon l'étude déployée) : cette nouvelle filière a été créée en 2024 (article 17 des statuts du Sigidurs).

► Tonnages 2023 par filière pour chaque collectivité avec évolution par rapport à 2022

Collectivité	2023	2022	Evol.
CARPF	156 266,61	156 559,53	-0,19%
CAPV	20 464,04	20 835,64	-1,78%
C3PF	4 487,33	4 560,19	-1,60%
<b>TOTAL</b>	<b>181 217,97</b>	<b>181 955,37</b>	<b>-0,41%</b>

FOCUS déchets des ménages et services techniques par EPCI

DECHETS MENAGERS				SERVICES TECHNIQUES			
CARPF				CARPF			
	2023	2022	Evol. En %		2023	2022	Evol. En %
OMR	102 716,98	103 471,32	-0,73%	OMR	1 456,69	1 480,97	-1,64%
Encombrant	8 439,95	8 456,85	-0,20%	Encombrant	10 785,70	12 130,80	-11,09%
Recyclable	18 691,45	18 845,19	-0,82%	Recyclable	36,42	13,01	179,94%
Déchets verts	12 339,06	10 604,80	16,35%	Déchets verts	1 579,94	1 423,24	11,01%
DDS	0,00	0,00	0,00%	DDS	220,42	133,35	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>142 187,44</b>	<b>141 378,16</b>	<b>0,57%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 079,17</b>	<b>15 181,37</b>	<b>-7,26%</b>

DECHETS MENAGERS				SERVICES TECHNIQUES			
CAPV				CAPV			
	2023	2022	Evol. En %		2023	2022	Evol. En %
OMR	12 574,79	12 801,89	-1,77%	OMR	64,48	52,52	22,77%
Encombrant	1 339,60	1 385,10	-3,28%	Encombrant	404,60	467,30	-13,42%
Recyclable	3 412,79	3 557,56	-4,07%	Recyclable	3,36	0,00	
Déchets verts	2 470,64	2 382,02	3,72%	Déchets verts	166,98	180,28	-7,38%
DDS	0,00	0,00	0,00%	DDS	26,80	8,97	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>19 797,82</b>	<b>20 126,57</b>	<b>-1,63%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>666,22</b>	<b>709,07</b>	<b>-6,04%</b>

DECHETS MENAGERS				SERVICES TECHNIQUES			
C3PF				C3PF			
	2023	2022	Evol. En %		2023	2022	Evol. En %
OMR	2 281,42	2 334,96	-2,29%	OMR	4,18	4,18	0,00%
Encombrant	225,25	235,15	-4,21%	Encombrant	52,50	38,90	34,96%
Recyclable	966,24	1 036,42	-6,77%	Recyclable	0,00	0,00	#DIV/0!
Déchets verts	894,72	840,04	6,51%	Déchets verts	63,02	70,54	-10,66%
DDS	0,00	0,00	0,00%	DDS	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 367,63</b>	<b>4 446,57</b>	<b>-1,78%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119,70</b>	<b>113,62</b>	<b>5,35%</b>

Au regard des tonnages consolidés 2023, une baisse sur l'ensemble des flux hors déchets végétaux de notre territoire est à noter. Cela s'explique principalement par :

- L'effet de la saisonnalité
- Une baisse à la consommation des ménages qui dévise depuis quelques années.

#### ► Participation par collectivité et évolution

Le montant total des participations à appeler auprès de chaque collectivité se décompose comme suit :

La collecte :

COLLECTE	Participations 2024	Participations 2023	Evolution	
CARPF	21 403 709	19 649 958	1 753 751	8,92%
CAPV	2 888 054	2 721 746	166 308	6,11%
C3PF	606 266	570 881	35 385	6,20%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>24 898 029</b>	<b>22 942 585</b>	<b>1 955 444</b>	<b>8,52%</b>

Le traitement :

TRAITEMENT	Participations 2024	Participations 2023	Evolution 2024 / 2023	
CARPF	18 388 513	18 267 726	120 787	0,66%
CARPF 95	15 028 413	15 019 096	9 317	0,06%
CARPF 77	3 360 100	3 248 630	111 470	3,43%
CAPV	2 339 140	2 332 487	6 653	0,29%
C3PF	449 318	447 802	1 516	0,34%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>21 176 971</b>	<b>21 048 015</b>	<b>128 956</b>	<b>0,61%</b>

Le traitement et la collecte :

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2024	Participations 2023	Evolution	
CARPF	39 792 222	37 917 684	1 874 538	4,94%
CAPV	5 227 194	5 054 233	172 961	3,42%
C3PF	1 055 584	1 018 683	36 901	3,62%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>46 075 000</b>	<b>43 990 600</b>	<b>2 084 400</b>	<b>4,74%</b>

Le détail du montant des participations pour chaque collectivité est donné en annexe II pour la collecte traitement et en annexe III pour le traitement.

Le prix moyen par habitant, tous services confondus se situe à 109,35 €, réparti comme suit :

- 50,26 € pour le traitement (50,27 € en 2023)
  - Dont 4,64 € lié à la TGAP en 2024 (4,18 € en 2023)
- 59,09 € pour la collecte (54,79 € en 2023).

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 4 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les prix par filière de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour 2024 comme suit :

	Prix à la tonne collectée 2024	Prix à la tonne traitée 2024	Prix à la tonne CTM 2024
OM	165,07€	109,00€	109,00€
CS	0,00€	0,00€	0,00€
Encombrants	263,17€	58,00€	58,00€
Déchets végétaux	181,66€	33,00€	33,00€
DDS	553,65€	1 122,95€	995,95€
Biodéchets	0,00€	0,00€	0,00€

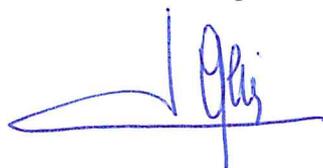
- **FIXE** le prix à l'habitant pour le service déchèteries à 10,75 €,
- **FIXE** le prix à l'habitant pour les frais d'administration générale à 4 €,
- **ARRETE** le montant total 2024 des participations à 46 075 000 €, comme détaillé et réparti supra par communauté de communes, soit :

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2024
CARPF	39 792 222
CAPV	5 227 194
C3PF	1 055 584
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>46 075 000</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et mener tout actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Jean-Claude GENIÈS,  
Président du Sigidurs



Daniel MELLA,  
Secrétaire de séance

